Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_016-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_016

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 30	L'an deux mille vingt six, le neuf février le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 2 février 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Christophe LE BIHAN,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Madame Marie-Cécile TARRIOL,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Madame Constance MOUCHOTTE représenté(e) par Monsieur Christophe LE BIHAN ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Anne BRIDEL

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Daniel NGOSONG,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_016-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_016

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2026

- Modification du tableau des effectifs

Le Conseiller municipal délégué expose :

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332-8 2°, relatif aux contrats de travail conclus pour répondre à des besoins permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, dans les conditions prévues par la loi, L332-13, relatif au remplacement temporaire d'un agent, L332-14, relatif à la vacance d'emploi non pourvu par un titulaire et L352-4, relatif aux personnes en situation de handicap ;
Vu le tableau des effectifs de la ville de Vitré ;

Considérant que la création d'un poste permanent n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique ;

Considérant que le tableau des effectifs contient des postes vacants, non occupés par des fonctionnaires ou des agents contractuels, qui n'ont pas vocation à être pourvus dans l'avenir et qu'il convient, pour une gestion optimale, de procéder à la suppression de certains postes, sachant, qu'en contrepartie de la suppression de chaque poste, un nouveau poste, en adéquation avec les besoins du service, a été créé ;

Considérant qu'en cas de suppression(s) de poste(s) ou de modification de la durée hebdomadaire du temps de travail (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Technique ;

Considérant qu'une modification de poste (liée à des nécessités des services, évolutions de carrière, variations des temps de travail) nécessite la création d'un nouveau poste puis la suppression de l'ancien poste ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs de la Ville de Vitré, selon les nécessités de services détaillées ci-après :

Direction/ service	Création de poste(s)	Nombre de poste(s)	Durée hebdo moyenne/ 35H00	Effet	En contrepartie, il a été ou sera proposé au C.S.T. la suppression de :	Motif(s)
Direction générale des services / Affaires générales	Cadre d'emplois des adjoints administratifs (fonctions : agent d'accueil des formalités administratives)	1	35h00	10/02/26	1 poste de rédacteur principal 1ère classe 35h00	Ajustement des grades dans le cadre des recrutements
Direction générale des services / Espaces verts nature en ville	Cadre d'emplois des adjoints techniques (fonctions : agent d'entretien des espaces verts)	1	35h00	10/02/26	1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe 35h00	Ajustement des grades dans le cadre des recrutements
Direction générale des services / Bâtiments éclairage public	Grade d'agent de maîtrise et cadre d'emplois des adjoints techniques (fonctions : électricien référent de chantier)	1	35h00	10/02/26	1 poste des cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques 35h00	Ajustement des grades dans le cadre des recrutements
Direction culture	Cadres d'emplois des	1	35h00	10/02/26	1 poste d'attaché	Ajustement

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260210-DC_2026_016-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_016

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

patrimoine / Centre Culturel	attachés et des attachés de conservation du patrimoine (Centre Culturel)				35h00	des grades dans le cadre des recrutements

Ces postes seront pourvus par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle, en référence aux articles du code général de la fonction publique susmentionnés.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Nombre de votants : 30
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
10 févr. 2026

VITRÉ

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la Culture, Patrimoine, Archives, Parc expo
12 févr. 2026

VITRÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.